Louviers, le 14 octobre 2024

**N/RÉF :** RJ : TSF DISTRIBUTION – 13059

C « Exploitation»

SC « Article L.622-13 »

**Affaire suivie par :** Maxime JULIEN, maxime.julien@fhbx.eu

NL/MJU/OP

**TSF DISTRIBUTION**  
Avenue Pierre Clostermann  
ZAC de la Malterie

36130 DIORS

A l’attention de Monsieur Alexandre LECAMUS

Par courriel : responsable@tsfdistribution.fr

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, double de la lettre du 4 octobre 2024 reçue en mon Etude le 11 octobre 2024 de la société **COFISOFT** qui m’interroge en application des dispositions de l’article L.622-13 du code de commerce pour connaître mes intentions quant à la poursuite ou non du contrat.

Je vous remercie de m’indiquer expressément si ce contrat est nécessaire à la poursuite de l’activité ou s’il convient de le résilier au moyen du coupon-réponse joint.

Dans l’hypothèse d’une poursuite, je vous remercie de m’adresser les prévisions de trésorerie le cas échéant actualisées justifiant les capacités de la société à honorer les prochaines échéances.

Votre réponse devra me parvenir **au plus tard le 31 octobre 2024** afin de me permettre de répondre au cocontractant dans les délais légaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Nathalie LEBOUCHER



**RJ : TSF DISTRIBUTION**

**Article L.622-13 du code de commerce**

**Réf : COFISOFT**

**COUPON REPONSE**

**CONTRAT MAINTENANCE LOGICIEL ACSDISK - DEMANDE DE POURSUITE OU NON :**

Contrat à poursuivre   Contrat à résilier

Demande délai complémentaire pour prendre position  1 mois

2 mois

Date Signature et cachet de l’entreprise